

Département  
de la COTE D'OR  
-----

Arrondissement de  
BEAUNE  
-----

Convocation du  
23 mars 2022

**SYNDICAT MIXTE DU SCOT  
DES AGGLOMERATIONS DE BEAUNE,  
NUITS-SAINT-GEORGES ET GEVREY-CHAMBERTIN**  
-----

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**  
-----

**SEANCE DU 30 MARS 2022**

**PRESENTS :**

**PRESIDENT :** Pierre BOLZE

**Représentants de la Communauté d'Agglomération de Beaune, Côte et Sud :**

Jean-Luc BECQUET, Jean-François CHAMPION, Xavier COSTE, Gérard GREFFE, Pascal MALAQUIN, Jean MAREY, Jean-Pascal MONIN, Rémy MORIN, Michel QUINET, Gérard ROY, Didier SAINT-EVE, Jean-Christophe VALLET.

**Représentants de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges :** Philippe BALIZET, Pascal BORTOT, Alain CARTRON, Valérie DUREUIL, Pascal GRAPPIN, Hubert POUULOT.

**EXCUSES :**

**Représentants de la Communauté d'Agglomération de Beaune, Côte et Sud :**

Sandrine ARRAULT, Carole BERNHARD, Pierre BROUANT, Jean-Claude BROUSSE, Céline DANCER, Sylvain JACOB, Philippe JACQUELIN, Sébastien LAURENT, Alain SUGUENOT, Denis THOMAS, Guy VADROT.

**Représentants de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges :** Jacques BARTHELEMY, Olivier BAYLE, Michel CADOUX, Gilles CARRE, Christophe LUCAND, Philippe RUPIN, Dominique VERET.

**POUVOIRS :**

- Jean-Claude BROUSSE a donné pouvoir à Jean MAREY
- Michel CADOUX a donné pouvoir à Hubert POUULOT
- Gilles CARRE a donné pouvoir à Pascal GRAPPIN
- Philippe RUPIN a donné pouvoir à Alain CARTRON
- Alain SUGUENOT a donné pouvoir à Pierre BOLZE

**C/22/04 – OBJET : BUDGET PRINCIPAL COMPTE DE GESTION 2021**  
-----

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Percepteur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après s'être assuré que le Percepteur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

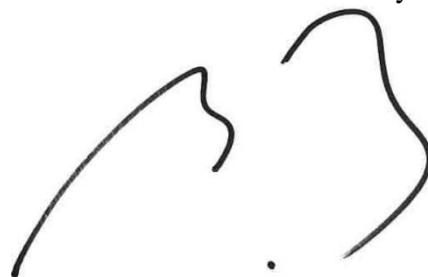
3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Percepteur visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,  
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,  
POUR COPIE CONFORME,

PIERRE BOLZE,  
Président du Syndicat

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'P' followed by a smaller 'B' and a final flourish.